



**Office Burundais des Recettes**

*“Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi “*

# LA VOIX DU CONTRIBUABLE

Magazine trimestriel d'information, d'éducation  
et de sensibilisation

Décembre 2019

N°013

## L'OBR CELEBRE SON 10<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE ET LA JOURNÉE DU CONTRIBUABLE, EDITION 2019



B.P 3465

BUJUMBURA II

Tél : (+257)22 28 21 32

Webmail : [info@obr.gov.bi](mailto:info@obr.gov.bi)

Web site : [www.obr.bi](http://www.obr.bi)



## Sommaire

Avant propos .....	3
L'OBR est efficace, le Chef de l'Etat l'affirme et les chiffres l'attestent....	4
Le bilan de l'OBR en 10 ans vu par les responsables .....	8
Baisse du temps nécessaire à la mainlevée des marchandises au Burundi .....	10
L'OBR n'épargne rien pour être plus proche du contribuable .....	11
Ce que dit la loi sur .....	12
Trois questions à l'OBR .....	12

**30 Mars :** Date limite de déclaration et de paiement de l'impôt localif

**31 Mars :**  
Date limite de déclaration et de paiement de l'Impôt sur le Revenu valable pour l'exercice précédent.

**30 Juin :**  
Date limite de Paiement du 1<sup>er</sup> acompte provisionnel

## Equipe de rédaction

**Directeur de la communication :** Sany Ngendakumana

**Rédacteurs :** Fiacre Muhimpundu, Ange Dany Gakunzi, Anastase Ndayizeye, Bernard Simbahwanya

**Traducteurs :** Diogène Mugabonihera, Régis Nimbeshaho, Claudine Bashirahishize, Rébecca Nduwimana, Privat Nahimana

**Graphiste :** Edine Mireille Nsabimana

**30 Septembre :**  
Date limite pour le Paiement du 2<sup>ème</sup> acompte provisionnel

**31 Décembre :**  
Date limite pour le paiement du 3<sup>ème</sup> acompte provisionnel

Toutes les photos sont la propriété de l'OBR

## Avant-propos

Chers contribuables,

**D**epuis 2016, le Burundi célèbre chaque année la journée dédiée au contribuable. Pour l'année 2019, nous en sommes donc à la 4<sup>e</sup> édition. C'est une édition spéciale puisqu'elle coïncide avec le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'OBR, car cette jeune administration fiscale a été créée en 2009. C'est dire que cette journée est une double célébration.

D'un côté donc, nous célébrons la journée du contribuable pour honorer, féliciter et encourager les contribuables les plus conformes à leurs obligations fiscales. Ils sont heureusement de plus en plus nombreux. Nous prenons cette occasion pour féliciter ces contribuables qui ont compris que le civisme fiscal est un comportement citoyen, et en ont fait leur habitude. Au nom de l'OBR et en mon nom propre, qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude. En payant volontairement leurs impôts et taxes, ils rendent la tâche facile à nos employés, ce qui contribue énormément à la performance positive de l'OBR. C'est principalement grâce à ces contribuables que les recettes n'ont cessé d'augmenter d'année en année depuis la création de l'OBR, au grand profit du trésor public.

La journée dédiée au contribuable, c'est aussi une occasion en or pour nous adresser aux contribuables les moins conformes à leurs obligations fiscales. Ils existent encore, nous en sommes conscients. Il n'y a en effet pas une seule journée qui passe sans que l'OBR ait à faire face aux fraudeurs, faussaires et contrebandiers. C'est simplement regrettable ! Mais c'est heureusement corrigé. Nous réitérons notre engagement à mettre tout en œuvre : les lois douanières et fiscales ainsi que le dévouement du personnel de l'OBR à la cause du trésor public pour lutter contre l'incivisme fiscal au Burundi. Nous sommes réconfortés par le soutien indéfectible des autres institutions du gouvernement, en l'occurrence les forces de défense et de sécurité, la brigade anti-corruption, mais aussi de la population en général pour la vigilance accrue contre la fraude et la contrebande dans notre pays.

La mise en place d'une prime de dénonciation de la fraude et l'amélioration de la loi y relative a boosté l'apport de la population dans cette lutte citoyenne. Pour rappel, l'Ordonnance Ministérielle y relative prévoit pour les dénonciateurs une prime de 10% du montant du principal recouvré sur la fraude et/ou la contrebande dénoncées. Une affaire ! Ou un deal comme disent les anglophones ! Soyez vigilants, continuez de dénoncer les fraudeurs et contrebandiers et enrichissez-



Hon. Audace Niyonzima  
Commissaire Général de l'OBR

vous ! L'OBR a mis en place un numéro vert, le 500. Il est gratuit pour tous les opérateurs de téléphonie mobile, et le 71 450 450 gratuit pour Econet-Leo, pour vous y aider. Profitez-en !

D'un autre côté, du 14 juillet 2009 au 14 juillet 2019, 10 ans, jour pour jour, l'Office Burundais des Recettes OBR, souffle ses 10 bougies d'existence. C'est avant tout 10 ans au service du trésor public, avec les soutiens tous azimuts (gouvernement, bailleurs de fonds et citoyens). Je souhaite un joyeux anniversaire à tous les employés de l'OBR. C'est une occasion de saluer leur professionnalisme, bravoure et dévouement au travail dans la collecte des recettes pour le compte du trésor public. Ces dernières ont passé de 300 milliards en 2009 à plus de 890 milliards en 2019. Il y a de quoi être fiers. Et les projections des recettes sont de plus de 990 milliards pour l'exercice fiscal en cours.

Cette performance a été réalisée non sans entraves pour l'OBR, mais son personnel a tout surmonté (résistance au changement, insultes et agressions physiques notamment), pour remplir leur mission. C'est donc 10 ans de performance exceptionnelle par rapport à la mission assignée à l'OBR, qui a d'ailleurs dépassé les objectifs sur l'ensemble de toutes ces années. En effet, l'objectif cumulé sur les 10 ans était de 6300 milliards de francs Burundi, mais les recettes ont dépassé les 6520 milliards, soit un dépassement de 220 milliards, ou une performance de 104,5%. Un sacré succès ! Bravo à l'OBR et à son personnel !

A travers les pages de ce numéro, nous vous faisons revivre les 10 ans que l'OBR vient de passer au service du trésor public et du contribuable.

Bonne lecture !

# L'OBR est efficace, le Chef de l'Etat l'affirme et les chiffres l'attestent

Depuis sa création en 2009 jusqu'aujourd'hui, l'OBR a toujours dépassé ses objectifs dans la collecte des recettes. Les chiffres évoqués dans les discours solennels lors de la double célébration de la journée du contribuable, édition 2019 et du 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'OBR, mercredi 4 décembre à Gitega le prouvent : l'OBR est une administration fiscale efficace.



*Remise du rapport décennal de l'OBR au Président de la République*

C'est le Commissaire Général de l'OBR qui a livré en détails les réalisations de l'OBR pendant cette décennie. « Avant 2009, les recettes collectées avoisinaient 300 milliards de francs Burundi seulement. Mais (...) l'objectif fixé pour cet exercice 2018-2019 est de 890 milliards », a déclaré l'Honorable Audace Niyonzima qui a ensuite montré que cet objectif était non seulement déjà atteint, mais dépassé puisque, selon ses termes, « pendant les 11 premiers mois de 2019, nous avons déjà collecté 903 milliards, soit le triple des recettes d'il y a 10 ans ».

Et ce montant représente 86% des dépenses courantes du gouvernement selon toujours le Commissaire Général de l'OBR qui promet même que son administration fiscale atteindra 1000 milliards à la fin de 2019, avec en ligne de mire le financement à 100% du budget du gouvernement par les recettes intérieures dans quelques années à venir. L'Honorable Niyonzima a également indiqué que l'OBR a sensiblement élargi l'assiette fiscale, puisque le nombre des contribuables immatriculés a été multiplié par 10 en 5 ans seulement, passant de 9000 en 2014 à plus de 97000 aujourd'hui.

Avant de remettre le rapport des 10 ans au Président de la République, le Commissaire Général a indiqué que « l'OBR doit ce succès à l'efficacité et au dévouement de son personnel, au suivi régulier du Conseil d'Administration surtout au soutien indéfectible du Ministère de tutelle et de tout le Gouvernement en général ».

## Mais alors, où vont toutes ces recettes ?

Dans son discours, le Président de la République a énuméré, « sans être exhaustif » selon ses termes, les activités que son gouvernement réalise avec les impôts et taxes payés par le contribuable considéré d'ailleurs à juste valeur comme « le pilier de la souveraineté nationale ». Il a rappelé au passage que ceci s'est vérifié surtout ces 4 dernières années. « N'eût été le trésor public approvisionné par les contribuables via les recettes collectées par l'OBR, personne ne sait où on en serait aujourd'hui », a dit Son Excellent Pierre Nkurunziza, en faisant allusion à la suspension des appuis budgétaires par les bailleurs de fonds du Burundi, mais qui n'a pas empêché au gouvernement de poursuivre ses programmes.

Il a alors révélé à son auditoire que les impôts et taxes reviennent en fin de compte aux contribuables via les projets de développement que le gouvernement réalise en faveur de la population. Il a cité entre autres l'eau potable, l'électricité, les voies de communication modernes et les moyens de déplacement variés, les médicaments, l'éducation ; la justice, les infrastructures d'intérêt public, la gratuité des soins pour les moins de 5 ans et les femmes enceintes ; la formation, les équipements et l'entretien de corps de défenses et de sécurité, les fertilisants et le carburant bon marché puisque sponsorisés, etc. « Tout ceci est financé par les impôts et taxes payés par le contribuable », a expliqué le Président de la République qui considère frau-



*Photo de famille des contribuables primés*

deurs et contrebandiers comme « les ennemis de la nation ». Il les invite à se ressaisir, et la population à les dénoncer. Un numéro vert est même envisagé au niveau de la Présidence à cet effet, a dit le Président de la République.

### Des prix décernés

Dans le souci d'être plus proche des contribuables en vue de les encourager, 17 contribuables les plus conformes en 2019 ont été primés. Ils ont reçu, des mains du Président de la République, motos, trophées et certificats. D'autres recevront à l'OBR des sommes d'argent ; en vue de les féliciter pour leur civisme fiscal exemplaire.

Ces personnalité et contribuables primés sont :

- Mme Clotilde NIZIGAMA, alors Ministre des Finances a reçu un Certificat de reconnaissance pour les soutiens à la création de l'OBR.
- Mr Emile SINZUMUNSI qui a appuyé l'OBR dans ses premiers jours avant la venue du premier Commissaire Général a également reçu un Certificat de reconnaissance.
- Aux 3 Commissaires Généraux qui ont successivement été à la tête de l'OBR à savoir KIERAN HOLMES, Domitien NDIHOKUBWAYO et Léonard SENTORE; chacun a reçu un Certificat de reconnaissance pour ses loyaux services rendus à l'OBR.
- Au sujet des contribuables primés :

- a) Dans la catégorie des Grands Contribuables, c'est-à-dire les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaire annuel qui dépasse 1 milliard de Francs Bu, c'est la société BRARUDI qui a reçu le Prix d'Excellence (Trophée) pour avoir payé l'impôt sur les revenus le plus élevé sur les 10 ans d'existence de l'OBR.
- b) L'entreprise Coffee Business Center a reçu le même Prix d'Excellence (1 Moto) dans la catégorie des Moyens Contribuables c'est-à-dire les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaire

annuel se trouvant entre 100 millions et 1 milliard de Fbu.

- c) Dans la catégorie des Petits Contribuables, c'est-à-dire les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaire annuel de moins de 100 millions de Fbu, c'est l'entreprise CODETRA qui a reçu une moto en guise de Prix d'Excellence.
- d) D'autres prix décernés sont entre autres le Prix Meilleur Investisseur (Trophée) décerné à l'Hôpital Kira pour avoir créé beaucoup d'emplois au cours des 5 dernières années (243 emplois) ; le Prix Meilleur Société à Participation Publique (Trophée) décerné à l'Office du Thé du Burundi (OTB) pour avoir régulièrement payé le montant le plus élevé des dividendes les 5 dernières années. Les entreprises les plus conformes choisies dans 5 régions fiscales ont également reçu chacune une moto appelé Prix de Conformité. C'est notamment Business Ixere pour la région Nord, la coopérative Turi ku kivi vyose bizova mu maboko yacu dans la région Centre, l'entreprise Ali K. Marashi dans la région Sud, la Pharmacie Notre Avenir de Gihofi pour la région Est et la coopérative Turwizumwimbu se trouvant dans la région Ouest.
- Les 3 autres Prix décernés ont été appelés Prix du Partenariat. C'est entre autres le Prix (Trophée) décerné au meilleur appui financier. Il a été donné à Trade Mark East Africa pour son soutien à l'OBR depuis sa création (achat équipements matériels et informatiques, assistance technique, formations, ...). Enfin, le Prix au meilleur partenaire dans la sensibilisation des contribuables a été décerné à l'association qui œuvre dans le développement des commerçants PRODECO (Association pour la Promotion du Développement des Commerçants) tandis que le Prix au meilleur partenaire dans la lutte contre la fraude a été décerné à Monsieur Diomède NDAYISHIMIYE. Chacun des deux derniers a reçu un Certificat de reconnaissance et une enveloppe de 1 million de Fbu.

## Quelques photos marquant la Journée du Contribuable et la célébration des 10 ans de l'OBR



*Arrivée de SE Pierre Nkurunziza sur les lieux de la célébration. Gitega, le 4/12/2019*



*Visite des stands des participants à la foire-exposition par SE Pierre Nkurunziza. Gitega, le 4/12/2019*



*Danses traditionnelles pour agrémenter les cérémonies. Gitega, le 4/12/2019*



*Ouverture officielle de la foire-exposition par le CG de l'OBR, Hon. Audace Niyonzima. Gitega, le 30/11/2019*



*Visite de la Radio Humuriza FM par le CG de l'OBR, Hon. Audace Niyonzima. Gitega, le 30/11/2019*



*Un match de football qui a opposé l'équipe des contribuables de Gitega et celle du personnel de l'OBR. Gitega, le 30/11/2019*

# Le bilan de l'OBR en 10 ans vu par différents responsables

## □ Hon. Audace Niyonzima, CG de l'OBR

Selon le Commissaire Général, l'OBR a parfaitement accompli sa mission principale de collecter les recettes pour le compte du trésor public.

« Les recettes ont plus que triplé en 10 ans, passant de 300 milliards de francs Bu en 2009 à près de 1000 milliards en 2019. », déclare l'Honorable Audace Niyonzima qui se dit également satisfait du niveau du civisme fiscal au Burundi. « Les contribuables comprennent de plus en plus l'importance et l'obligation de payer les impôts et taxes ». Selon lui, ceci est dû aux multiples actions d'éducation des contribuables au civisme fiscal à travers tout le pays que mène l'OBR depuis sa création.

L'intégration du Burundi dans la Communauté Est-Africaine aidant, l'OBR a aussi réussi beaucoup de projets dont l'amélioration de la facilitation du commerce avec notamment la réduction sensible du temps nécessaire à la mainlevée des marchandises grâce à l'informatisation des opérations douanières, la réduction de la fraude au Burundi, sans oublier l'amélioration de l'environnement légal.

Pour continuer sur cette lancée, l'OBR projette l'investissement dans les infrastructures en l'occurrence la construction de son siège à Bujumbura, mais aussi des bureaux à l'intérieur du pays. L'informatisation des taxes internes est un projet



prioritaire selon le Commissaire Général, sans oublier la poursuite de l'éducation des contribuables, la lutte contre la fraude et la corruption ainsi que le renforcement des capacités du personnel de l'OBR. L'actualisation des lois comme celles relatives à la TVA et à l'Impôt sur les revenus, pour les adapter au présent en vue de permettre à l'OBR de collecter efficacement les recettes est à l'agenda de l'OBR. Il y a également le besoin de lever le chevauchement entre les lois régissant les taxes communales et les impôts et taxes collectés par l'OBR.

## □ M. Jean Berchmans Niyonzima

M. Jean Berchmans Niyonzima, aujourd'hui Commissaire en charge des Enquêtes était Commissaire des Taxes Internes et des Recettes Non Fiscales jusqu'en octobre 2019. Il insiste sur le rôle de la loi dans le succès de l'OBR dans la collecte des recettes. Il cite « la TVA, une taxe issue d'une loi spéciale et permet de collecter jusqu'à 60% des recettes intérieures ». Il indique que c'est une loi qu'il faut collecter avec toute la rigueur et la technicité nécessaires. Ainsi, l'introduction de la facture standardisée a été initiée pour maîtriser la collecte de la TVA, ce qui a permis l'augmentation de 40 à 50% les recettes intérieures.

En s'inspirant de l'expérience du transfert de l'impôt locatif des communes vers l'OBR, Monsieur Jean Berchmans estime qu'il serait plus efficace si l'OBR était le seul organe de collecte des recettes au Burundi, puisque selon lui les communes n'ont ni les moyens, ni les qualifications requis pour collecter efficacement les taxes. « Imaginez-vous, même les 60% des recettes de l'impôt locatif cédés aux communes sont de loin supérieurs aux 100% qu'elles collectaient avant le transfert de cet impôt à l'OBR »,



soutient-il. Pour lui, il suffit donc de légiférer dans ce sens et doter l'OBR du personnel suffisant et de l'informatisation de la collecte des recettes internes pour que ce défi soit levé.

Mais il insiste sur le besoin de sécurisation de la facture standardisée, une solution qui ne sera possible qu'avec l'informatisation des taxes internes tant attendue.

## □ Mme Martine Nibasumba

Madame Martine Nibasumba, Directrice des Etudes et Planification stratégiques affirme que les facteurs de réussite de l'OBR sont tant internes qu'externes.

Au niveau externe, les soutiens sont d'abord venus du gouvernement avec les réformes fiscales qui ont abouti à la montée exponentielle des recettes.



Mais aussi les soutiens tout techniques que financiers sont venus des partenaires multiples.

Au niveau interne, c'est la mise en place plans stratégiques quinquennaux et des plans d'actions annuels y afférant exécutés sur base des objectifs individuels que chaque membre du staff de l'OBR doit atteindre.

## □ Mme Aude Toyi

Pour Mme Aude Toyi, Directrice des Petits et Moyens Contribuables à l'OBR, l'intégration du Burundi à la Communauté Est-Africaine a joué un rôle prépondérant dans la réussite qu'a connu l'OBR dans l'accomplissement de ses



missions. L'expérience des administrations fiscales sœurs a beaucoup inspiré les réformes et l'amélioration de l'environnement légal fiscal du Burundi. Elle évoque aussi l'introduction du système de garantie sous-régionale sur les marchandises en transit vers le Burundi qui a permis d'éviter au pays la perte des recettes douanières.

## □ M. Thacien Nzeyimana

Le suivi quotidien et rigoureux de l'entrée des recettes dans le trésor public a été crucial. C'est ce que fait savoir Thacien Nzeyimana, Directeur des Finances à l'OBR, Ceci a été rendu facile par l'ouverture des comptes transitoires dans les banques commerciales à travers tout le pays, ce qui a permis d'éviter que les receveurs de l'intérieur du pays soient tentés de subtiliser le cash qu'ils collectent. Et cette sécurité des recettes est de plus en plus renforcée par le paiement direct sur les comptes



bancaires par les contribuables eux-mêmes et viennent à l'OBR avec des bordereaux de versement pour se faire servir à l'OBR. Il y a aussi les paiements via les transferts par la téléphonie mobile.

Selon M. Nzeyimana, ce n'était pas facile au début, mais le dévouement et l'abnégation des tous premiers employés a permis de partir sur des bases solides jusqu'à ce que le recrutement de plusieurs employés compétents vienne renforcer le travail qui a abouti à ce succès éclatant enregistré par l'OBR aujourd'hui.

## □ M. Kieran Holmes

Il ne faut pas oublier l'apport du tout premier Commissaire Général de l'OBR en la personne de Kieran Holmes. Il a apporté son expérience dans l'opérationnalisation d'une jeune administration fiscale moderne. C'est lui qui a supervisé le plus grand recrutement des premiers employés de l'OBR, dont 45% étaient des femmes. Il salue la vision qu'ont eu les autorités burundaises de créer une ad-



ministration fiscale semi-autonome à l'instar des autres pays membres de la Communauté Est-Africaine, et la doter d'un personnel compétent et dévoué. En souhaitant un joyeux anniversaire décennal à l'OBR, il ne doute pas un seul instant que si cette administration fiscale continue sur la même lancée, les autres 10 ans à venir verront encore plus de succès dans la collecte des recettes au Burundi.

# Baisse du temps nécessaire à la mainlevée des marchandises au Burundi

L'OBR a présenté mardi 17 décembre 2019 à l'hôtel Club du Lac Tanganyika, l'étude nationale sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises. Constat, ce temps a été sensiblement réduit !



*Photo de famille avec les membres du Groupe Technique de travail après remise des certificats*

Tous les discours prononcés à cette occasion sont unanimes : « l'OBR est à féliciter pour ce qu'elle fait dans le domaine de la facilitation des affaires et des échanges commerciaux ». Le délégué de l'OMD, Larry Lizza, affirme « l'OBR et ses employés brillent dans le monde » dans le domaine douanier. Il a indiqué que « le Burundi compte parmi les pays les plus actifs sur le plan international et met en œuvre plusieurs programmes de facilitation des échanges, même s'il n'a pas encore ratifié la Convention de Kyoto Révisée ».

Selon le rapport, le temps moyen de dédouanement et de transit des marchandises depuis l'enregistrement du manifeste dans le système douanier à Dar-Es-Salam jusqu'à la sortie physique de la cargaison au bureau de dédouanement à Bujum-

bura est passé de 35 jours à 24 jours et 7 heures en moyenne. Le Commissaire Général de l'OBR, Hon. Audace Niyonzima a indiqué que ce temps pourrait encore diminuer « si le projet envisagé de rénover le poste de Kobero (par la construction de hangars et l'agrandissement du parking notamment) était réalisé ».

Le Directeur pays de TMEA, Christian Nibasumba invite l'OBR et ses partenaires nationaux à travailler davantage sur les autres programmes de facilitation des échanges comme la levée des barrières non-tarifaires. Il a aussi émis le souhait de voir « cette étude traduite en Anglais pour un partage aisé avec les partenaires anglophones ».

Les membres du Groupe Technique de travail ont tous reçu de certificats de reconnaissance et de mérite pour ce travail unanimement salué.



*Photo de famille des participants à l'atelier de l'ETNM*

# L'OBR ne cesse d'être plus proche du contribuable

Une équipe de l'OBR a mené du 18 au 22 novembre 2019 une campagne d'enregistrement des nouveaux contribuables et de fiscalisation d'autres antérieurement enregistrés en province de Kayanza. Même les coins les plus reculés ont été touchés, preuves que l'OBR est engagé à servir le contribuable sur son lieu de travail pour lui rendre la tâche facile.



*L'équipe travaille même debout à Caro, commune Matongo*

**E**n compagnie d'un agent du tribunal de commerce, qui a été associé pour disposer des Registres de Commerce, l'équipe de l'OBR ne se pose pas de questions quand il faut s'engager sur des voies difficilement praticables pour trouver le contribuable sur son lieu de travail.

Le dernier exemple en date, c'est cette activité menée le mardi 19 novembre au village de Caro, en commune Matongo, à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de la ville de Kayanza. Empruntant une route très glissante en cette période pluvieuse, l'équipe y a remplie sa mission, pour servir les contribuables à tout prix. Les demandeurs des Numéros d'Identification Fiscale (NIF) ont été agréablement surpris de voir l'équipe dans leur coin reculé pour leur apporter des documents qu'ils étaient censés aller chercher au Chef-lieu de la province. « Votre présence ici m'épargne les frais de déplacement et de rafraîchissement ainsi que les tracasseries de va-et-vient au chef-lieu de la province pour me procurer ces documents », se réjouit un commerçant de la place, alors qu'il exhibe sa Carte Nationale d'Identité et les 30 mille francs pour payer le registre de commerce pour son identification et enregistrement. Après avoir suivi une brève séance de sensibilisation sur l'obligation et la nécessité de se faire enregistrer pour avoir le

NIF, les petits commerçants de Caro se sont fait identifier en masse. Ils ont promis qu'ils paieraient volontiers les taxes dues, « pour apporter leur contribution, petite soit-elle, à la construction de leur patrie », ont-ils déclaré, en demandant tout de même que l'OBR prenne en compte le niveau très faible du commerce dans leur village pour fixer les taxes à payer.

Cette campagne d'une semaine a commencé par une réunion avec les administratifs et les représentants des commerçants de la province Kayanza durant laquelle il est notamment apparu que la démarcation entre les recettes communales et celles collectées par l'OBR pour le compte du trésor public reste encore à éclaircir.

Selon le représentant des Commerçants de Kayanza, les commerçants aimeraient que le plafond de 24 millions de chiffre d'affaires pour fixer le régime forfaitaire soit revu à la hausse.

Mme Ange Dany Gakunzi, Chef du Service au Contribuable et Education a promis de consigner les doléances exprimées par les contribuables et administratifs lors de cette réunion dans son rapport de mission pour les partager à ses supérieurs pour des décisions conséquentes.

# Ce que dit la loi sur ...

## LA PÉRIODE D'ENTREPOSAGE ET VENTE DES MARCHANDISES NON DÉDOUANÉS

- (i) Les marchandises entreposées qui n'ont pas été enlevées dans les trois mois, à partir de la date à laquelle elles ont été entreposées, peuvent, sur autorisation écrite du Commissaire, être entreposées de nouveau, pendant un délai supplémentaire de trois mois à l'exception de :
- (a) Vins et spiritueux en vrac entreposés par les fabricants de vins et de spiritueux dûment autorisés ;
  - (b) Marchandises dans un magasin hors-taxe ;
  - (c) Nouveaux véhicules à moteur entreposés par les usines de montage et les marchandises agréés. Le Commissaire peut, en plus du délai de ré-entreposage, accorder un délai supplémentaire de ré-entreposage qu'il peut juger convenable.
- (ii) Les marchandises qui ne sont ni entreposées de nouveau ni enlevées, doivent être vendues aux enchères publiques, après qu'un préavis d'un mois ait été accordé par l'agent de douane compétent et publié d'une façon jugée convenable par le Commissaire. Les marchandises périssables peuvent être vendues par l'agent de douane compétent, sans notification préalable, aux enchères publiques ou de gré à gré, à tout moment à l'expiration du délai d'entreposage initiale.
- (iii) Lorsque les marchandises sont vendues, le produit de la vente sera réparti dans l'ordre ci-dessous :
- (a) les droits ;
  - (b) les dépenses occasionnées par la vente ;
  - (c) tous les frais de magasinage et charges dues à la douane ou de gardiennage du concessionnaire de l'entrepôt ;
  - (d) les frais de port ;
  - (e) le frais de transport et toute autre charge.
- (iv) Lorsqu'il y a un reliquat, il doit être payé au propriétaire sur demande de ce dernier. La demande doit être introduite dans un délai d'un an à partir de la date de la vente, dans le cas contraire, il doit être pris en recettes douanières.
- (v) Lorsque le produit de la vente ne peut pas être suffisant pour payer tous les droits, dépenses, frais de magasinage, frais de transport, et autres charges, les marchandises peuvent être détruites ou disposées de la manière que le Commissaire peut indiquer.

## Trois questions à l'OBR



**Est-ce que tous les produits aquatiques tirés du lac Tanganyika ou de l'Océan Indien remplissent les critères d'origine de l'EAC ?**

Tous les produits aquatiques pêchés dans le lac Tanganyika ou dans l'Océan Indien ne remplissent pas les conditions d'origine EAC. En effet, la Règle 4 alinéa 3 ainsi que la Règle 5 alinéa 1 point a ; précisent les

conditions pour être considéré comme originaire de l'EAC :

- Le lieu de pêche /de transformation doit appartenir à un Etat membre (partie du lac, mer, océan appartenant à un état membre ; un navire appartenant à un Etat membre est considéré comme faisant partie du territoire de cet Etat membre.
- les produits du lac, de la mer ou de l'océan pêchés et/ou transformés dans un navire d'un Etat membre et directement acheminés sur le territoire d'un Etat membre
- les produits minéraux tirés du fonds de la partie de la mer appartenant à un Etat membre remplissent les conditions d'origine.

A titre d'exemple : Des « Ndagala » pêchés sur la partie burundaise du lac Tanganyika par un navire appartenant à la RDC, puis séchés à Uvira (RDC) et importés au Burundi ne peuvent pas être considérés comme originaire de l'EAC. Par contre, des « MUKEKE » pêchés dans la partie zambienne du lac Tanganyika par un navire burundais et grillés à Bujumbura remplissent les critères d'origine s'ils sont importés en Ouganda.

**Est-ce qu'un importateur peut choisir une méthode d'évaluation en douane de ses marchandises ?**

La loi sur la gestion des douanes de la Communauté Est Africaine, dans sa quatrième annexe, paragraphes 1 à 8, détermine l'ordre dans lequel les méthodes d'évaluation doivent se succéder jusqu'à trouver la méthode adéquate. Cependant, s'il advient que des trois premières méthodes (valeur transactionnelle, produit identiques, produits similaires), aucune ne permet d'évaluer ses marchandises, il a la latitude de demander d'inverser l'ordre pour les méthodes quatre et cinq (valeur déductible et valeur calculée) conformément au paragraphe 4 de la même annexe.

**Est-il possible d'ouvrir un entrepôt sous douanes privé ? quelles sont les conditions de son agrément ?**

L'ouverture d'un entrepôt privé sous douanes est reconnue par la loi sur la gestion des Douanes de la Communauté Est Africaine. Elle doit satisfaire à des conditions établies par la loi ci-haut reprise spécialement dans les sections 64 et 74. En effet, le demandeur doit avoir des locaux propres, ou disposer d'un contrat de location d'une période supérieur à celle de la licence demandée ; disposer d'un espace de stationnement adéquat, sécurisé, éclairés et disposant d'un système de lutte contre l'incendie. Il doit disposer des bureaux, des poids, des balances, des instruments de mesure et d'autres équipements pour la prise en charge des marchandises. Il doit répondre aux exigences relatives aux conditions matérielles et techniques d'entreposage exigées par l'administration douanière. Il doit utiliser le module d'entreposage SYDONIA. Certaines catégories de marchandises ne sont pas admissibles dans de tels entrepôts.